



Compte rendu

Réunion Comité Directeur

Du 3 juin 2017

Présents : Michel RELET, Bernard CONAN, Brigitte DAVY, Myriame ALBERT, Nathalie BOURREAU, Pierre ROLLAND, Jérôme CHASLES, René LEMBERT, Jean-Claude ULYSSE, Pierrick EVENO
Pouvoirs : Guillaume DESPRES (à Brigitte DAVY), Mathilde SAGET (à Michel RELET)
Invités : Jean-Michel SAGET (CTS), Roland COLLIN (CD 49)

Comptes-rendus des comités directeurs précédents en attente de validation

Michel Relet va rebalayer les comptes-rendus.
Ils seront envoyés aux membres du Comité directeur, avec une date limite pour remarques.
En l'absence de remarques ou de réponses, ils seront considérés comme validés.

Fêtes des jeunes

Les sélections sont faites.
Tous les quotas sont pourvus, sauf au sabre dames par équipes (seulement 2 équipières).
Ce quota a été rendu, ainsi que pour l'épreuve de sabre hommes pour les 2002. Ces quotas ont profité à la Ligue de Bretagne.
Le déplacement de ligue a été organisé, avec le départ de 3 véhicules qui prendront au passage les personnes ayant émis le souhait d'être inclus dans ce déplacement de ligue.
Un véhicule devrait partir de Saint-Nazaire, avec un possible partenariat avec Toyota Saint Nazaire. Les 2 autres véhicules partiront de Nantes.

Commission de sélection

Suite à la décision de tireurs de certains clubs de décliner leur sélection en individuel ou par équipes, il est proposé d'élargir les prérogatives de la Commission de sélection, afin qu'elle puisse de son propre faire modifier les sélections validées en cas de refus de participation en individuel ou par équipes.

Décision : => adopté à l'unanimité

Pour la saison à venir, lors de réunion finale de la commission de sélection, chaque membre de la commission de sélection devra venir à cette réunion avec sa propre sélection et ses arguments, afin d'enrichir les débats

Décision : => adopté à l'unanimité

Classements régionaux

En M15, intégration possible **des résultats des championnats départementaux** parmi les compétitions prises en compte, sous réserve que **le résultat** considéré soit **le résultat d'une épreuve unique** et pas un classement final sur plusieurs épreuves. **Contradictoire !**

Plusieurs membres disent que cela risque de favoriser les départements à gros effectif.

Réponse : cette épreuve sera intégrée dans les mêmes conditions que les autres challenges ou épreuves H2024, et il n'est pas du tout certain qu'elle soit alors comptabilisée pour beaucoup de tireurs.

Décision : => adopté à l'unanimité **je n'ai jamais voté ça !**

En M13, les classements départementaux seront publiés sur le site de la ligue, et un classement régional sera établi sur le même principe que celui des M15.

EN M17, M20 et seniors, les points des championnats de France de la saison précédente en compteront pas dans le classement, pour éviter que quelqu'un n'ayant pas disputé de compétition de la saison soit susceptible de prendre un quota sur sa seule performance aux Championnats de France de la saison précédente.

Compétitions de Ligue

Un partenariat avec un fournisseur de matériel est en cours de discussion, pour que celui-ci abonde en bons d'achats en plus de la dotation ligue pour les tireurs montant sur un podium aux Championnats de Ligue.

La possibilité de se faire prêter du matériel pour ces compétitions est à négocier en plus.

Plusieurs membres font remarquer que les sommes avancées pour les bons d'achat dans la négociation en cours est très faible par rapport aux contreparties qui seraient accordées au fournisseur (exclusivité du stand de matériel pendant ces compétitions, affichage de banderoles notamment).

On remarque **un faible d'inscriptions ?** aux compétitions de ligue. Un atelier de réflexion sur le sujet est programmé.

Une réunion de rentrée est programmée également le samedi 16 septembre 2017 à Angers, ouverte à tous les acteurs de l'escrime ligérienne. Un retour de cet atelier de réflexion y est prévu.

Le même jour, un comité directeur se déroulera le matin à Angers, et pourra prolonger sa réunion à l'issue de la réunion de rentrée pour validation éventuelle de points évoqués lors de la réunion de rentrée.

Pour la saison à venir, les coupes de saison se dérouleront pour les jeunes par équipes de 2, avec une épreuve individuelle lors de la JRJ. Concernant les vétérans et les seniors « loisirs », devant la faible participation cette saison, des regroupements seront proposés à ces populations plutôt que des coupes.

Point financier

Il est proposé d'ajuster les tarifs de participation à ces coupes et regroupement loisir/vétérans à titre expérimental pour la saison à venir : 5€ pour les JRJ, 10€ pour les coupes, 12€ pour les regroupements.

Décision : => accepté, ces tarifs seront soumis au vote de l'AG.

Les clubs d'escrime artistique paient actuellement leur affiliation comme les autres clubs, mais la ligue leur reverse une subvention correspondant au montant de l'affiliation.

Ils ne peuvent en contrepartie pas prétendre aux différentes aides comme les opérations féminines ou réduction des inégalités d'accès à la pratique.

Il est donc proposé de les traiter dorénavant comme tous les autres clubs, l'affiliation ne leur sera plus subventionnée, mais ils pourront prétendre aux autres actions de la ligue.

Décision : => accepté, soumis au vote de l'AG

Concernant les pratiquantes dans le cadre « Escrime et cancer du sein », il est proposé de prendre en charge la licence de ces personnes, notamment grâce aux subventions sport santé.

Décision : => accepté, soumis au vote de l'AG

Concernant le budget alloué à la réduction d'accès à la pratique (incluant la réduction des inégalités), il reste une part en cette fin de saison. La question se pose de savoir si on reporte l'excédent pour la saison prochaine dans l'optique de fidéliser les publics, ou si on répartit l'excédent aux clubs ayant déjà perçu des sommes cette saison.

Décision : => à trancher avant la fin de saison

Pour la saison à venir, la somme proposée pour le renouvellement de ces opérations est de 60€ pour chaque quota alloué « opération féminine » et « réduction des inégalités » (sous réserve de la subvention attribuée).

Emploi partagé

Une convention devra être signée entre la ligue et chaque club concerné par les prestations du Maître d'armes salarié par la ligue à partir du 1^{er} septembre.

Elle devra préciser entre autres les modalités de paiement des prestations, le volume horaire, la durée...

Achat d'un véhicule de Ligue

Le véhicule de notre CTS est tombé en panne, et actuellement il loue des véhicules pour effectuer ses déplacements pour ses missions les plus importantes, ce qui représente un certain coût.

Il a sollicité la ligue pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un véhicule de ligue pour l'exécution de ses missions.

Le trésorier de la ligue a étudié la possibilité d'acheter un véhicule pouvant avoir une fonction mixte, transport de personnes pour les compétitions, et le CRE éventuellement, et transport utilitaire.

Il serait possible de demander une subvention à la région des Pays de Loire pour réduire le coût.

Le véhicule ciblé est un Dacia Lodgy, pouvant transporter jusqu'à 7 personnes.

Décision : => principe adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, soumis au vote de l'AG

Divers

Pierre Rolland propose au Comité directeur de diffuser le message suivant suite à la nomination de Laura Flessel comme ministre des Sports :

« Le Président de la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire, les dirigeants, les éducateurs, les escrimeurs, les escrimeuses, et tous les passionnés d'escrime, expriment leur satisfaction qu'une digne représentante de l'escrime française soit nommée Ministre des Sports de la République Française.

Avec nos chaleureuses félicitations et vœux de réussite »

Décision : => validé à l'unanimité par applaudissements